



Procurement Solutions

Siège social : Ouagadougou

06 BP 10810 Ouagadougou 06

Tel : (+226) 50 46 88 89/ 70 24 46 32/ 78 88 61 50

E-mail: procurement.solutions.bf@gmail.com

www.procurement-solutions-bf.net

CERTIFICATION UNIVERSITAIRE PROFESSIONNELLE

« FISCALITE APPLIQUEE AUX ENTREPRISES MINIERES ET
AUX SOUS-TRAITANTS »

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Burkina Faso fut longtemps considéré comme un pays à économie basée essentiellement sur l'agriculture et l'élevage. En effet, ces deux secteurs constituaient les principales sources de financement de l'Etat, mais aussi de subsistance des populations.

Toutefois, depuis quelques années, le pays se découvre une vocation minière à travers la découverte de nombreux sites et gisements miniers. Il est dénombré en effet 941 titres et autorisations minières au 31 décembre 2012 octroyés pour l'exploitation et/ou la recherche sur l'ensemble du territoire national.

Cependant, il se pose le problème d'exploitation de ces nombreux sites étant donné que le pays dispose de ressources financières et techniques très limitées. Pourtant, les travaux de recherche et d'exploitation minière nécessitent d'importantes ressources d'investissements. D'où la nécessité de faire appel à des investisseurs étrangers afin de booster la recherche et l'exploitation minières. Poursuivant cette logique, un nouveau code minier a été adopté à travers la loi n°31-2003 AN du 08 mai 2003, étant entendu que ce code est présentement en révision.

Ce code instaure une fiscalité particulière applicable aux entreprises minières et à leurs sous-traitants, leur accordant ainsi des avantages fiscaux par rapport aux autres entreprises commerciales.

C'est dans cette optique que **le Cabinet Procurement Solutions**, en collaboration avec **l'Université de Ouagadougou**, propose cette certification universitaire professionnelle sur la **Fiscalité appliquée aux Entreprises Minières et aux Sous-Traitants**. Cette formation se fera en mode combiné e-learning/présentiel pour ainsi pallier les difficultés liées aux contraintes temporelles, logistiques et financières. Dans le cas échéant elle pourrait être réalisée en mode *présentiel*.

2. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

2.1. Objectif principal

Développer et renforcer les capacités des participants dans le domaine de la fiscalité minière en vue de les doter d'outils et d'approches pour l'application des textes relatifs à cette fiscalité, afin qu'ils puissent assurer une meilleure satisfaction des besoins et des attentes des entreprises minières et de l'administration fiscale.

2.2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement il s'agit de :

- Connaître les exonérations dont peuvent bénéficier les entreprises minières et leurs sous-traitants ;
- Connaître tous les impôts et taxes dont, sont assujetties les entreprises minières au Burkina Faso ;
- Etre capable d'identifier l'assiette de ces impôts et taxes ;
- Etre capable de liquider ces impôts et taxes ;
- Etre capable de définir les obligations et sanctions pour chaque impôt et taxe;
- Renforcer les compétences des participants dans l'application des textes législatifs relatifs à la fiscalité minière.

3. CONTENU DU COURS

Sept(07) chapitres vont ponctuer ce cours. Il s'agit de :

- **I : Les avantages fiscaux accordés aux entreprises minières et à leurs sous-traitants**
 - Section 1 : Les exonérations douanières ;
 - Section 2 : Les exonérations fiscales ;
 - Section 3 : Les procédures d'exonération.
- **II : L'Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)**
 - Section 1 : Champ d'application de l'IUTS sur les salariés miniers ;
 - Section 2 : Modalités de détermination de l'IUTS ;
 - Section 3 : Obligations et sanctions.
- **III : Les retenues à la source sur les sommes versées aux prestataires**
 - Section 1 : Les retenues à la source sur les sommes versées aux prestataires résidents immatriculés ;
 - Section 2 : Les retenues à la source sur les sommes versées aux prestataires résidents non immatriculés ;
 - Section 3 : Les retenues à la source sur les sommes versées aux prestataires étrangers.
- **IV : Les retenues à la source sur les revenus fonciers (IRF)**
 - Section 1 : Revenus imposables ;
 - Section 2 : Fait générateur et liquidation ;
 - Section 3 : Obligations et sanctions.
- **V : La taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les activités des entreprises minières**
 - Section 1 : Opérations imposables ;
 - Section 2 : Traitement de la TVA déductible et de la TVA pour compte de tiers ;
 - Section 3 : Obligations et sanctions.
- **VI : Les taxes et redevances minières**
 - Section 1 : La taxe spécifique sur les plus-values de cessions de titres miniers ;
 - Section 2 : Les droits fixes sur les titres miniers ;
 - Section 3 : Les droits proportionnels sur les titres miniers.
- **VII : L'impôt sur les sociétés (IS)**
 - Section 1 : Champ d'application ;
 - Section 2 : Les charges déductibles ;
 - Section 3 : Les réintégrations.

4. PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse aux cadres tels que les dirigeants et responsables d'entreprises minières, les dirigeants et responsables d'entreprises sous-traitants miniers, les porteurs de projets miniers ou de sous-traitance minière, les directeurs Administratifs et Financiers, les experts comptables, les comptables, les administrateurs, les associés, les responsables des services commerciaux, les commissaires aux comptes, les étudiants en économie, finances, gestion ou en sciences juridiques.

En outre, ces cadres doivent être titulaires d'au moins le baccalauréat ou d'un diplôme jugé équivalent.

5. METHODES PEDAGOGIQUES

Ce programme de formation sera animé exclusivement par **M. Da Dorbantin** et **Mme Compaoré Jacqueline, Experts en Fiscalité Minière** de l'espace UEMOA ayant une grande expérience sur la *Fiscalité Appliquée aux Entreprises Minières et aux Sous-Traitants* et en formation.

Les méthodes pédagogiques sont essentiellement actives et sont basées sur des échanges interactifs, d'exposés-débats, des études de cas, des exercices et des jeux de rôle sur la plateforme internet dédiées.

6. DUREE

Ce séminaire de formation est prévu pour une période de **quatre(4) semaines** en *mode e-learning* et **une (1) semaine** de groupement en *mode présentiel* à Ouagadougou ou sur le site de l'entreprise.

7. PERIODE

La formation se tiendra du **1^{er} Septembre au 07 octobre 2015**, à **Ouagadougou**

8. LANGUE

La langue retenue pour cette formation est le **Français**.

9. CONDITIONS FINANCIERES

Le coût par participant est de **1 000 000 FCFA (1 524.49 Euros)**. Ce montant couvre principalement les frais d'inscription. En tout état de cause, la prise en charge des frais de pause-café, et déjeuner y sont inclus pour les jours de regroupement.

Pour les participants hors zone UEMOA, le coût par participant est fixée à **1 250 000 F/CFA (1 905.61 euros)**.

10. INSCRIPTIONS

Chaque candidature doit être adressée à Procurement Solutions à travers le formulaire de d'inscription ci-joint et un CV. Le dossier de candidature doit être envoyé à Procurement Solutions, de préférence par e-mail.

11. CONTACT

Procurement Solutions, Siège social : Ouagadougou, 06 BP 10810 Ouagadougou 06,
Tel :(+226) 50 46 88 89/ 70 24 46 32/ 78 88 61 50

E-mail: procurement.solutions.bf@gmail.com

PARTENAIRES DU PROGRAMME :

Université Ouaga II



Université de Ouagadougou

